



2020

Guide de recommandations

Gardiennage/accompagnement-Procédures
COVID-19 à l'intention des parents/
personnes responsables des participants

Corporation L'Espoir

Préambule

Qu'est-ce que la COVID-19?

La COVID-19 est une maladie respiratoire causée par le nouveau coronavirus, également appelé SARS-CoV-2.

Quels sont les symptômes de la COVID-19?

Les principaux symptômes sont la fièvre, l'apparition ou l'aggravation d'une toux, ou une difficulté à respirer ou une perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale avec ou sans perte du goût. D'autres symptômes peuvent aussi apparaître : nausée, vomissement, mal de gorge, mal de tête, douleur musculaire, diarrhée. Dans les cas plus graves, on peut observer un essoufflement important et des douleurs à la poitrine. La maladie peut aussi entraîner le décès, particulièrement chez les personnes âgées ou souffrant de maladies chroniques.

Comment se transmet l'infection respiratoire?

Elle se transmet principalement d'une personne à une autre par le contact avec les gouttelettes qui sont projetées dans l'air quand une personne infectée parle, tousse ou éternue. La transmission par contact indirect (ex. : objets contaminés) est possible, mais ne représente pas le mode de transmission principal. On ne peut exclure que le virus soit transmis par les selles.

Il est **FORTEMENT** recommandé que l'intervenant qui doit aider le participant dans ses activités quotidiennes est moins de 70 ans, être en bonne santé, elle ne doit pas avoir de maladie chronique et elle ne doit pas être en traitement pour un cancer.

Nous sommes conscients que toutes ces mesures vont vous limiter dans certaines activités et que cela nécessitera beaucoup d'adaptation. Il est primordial de respecter les procédures pour la santé de tous.

Gardiennage-Accompagnement

Le service de gardiennage-accompagnement est mis en place afin de permettre aux familles vivant avec une personne présentant une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme de souffler un peu et de se reposer. Le parent ou la personne responsable peut être sur place ou absente lors des moments de répit.

IMPORTANT Les gardiens et gardiennes de la Corporation L'Espoir sont des travailleurs autonomes. La Corporation L'Espoir se dégage de toutes responsabilités mais encourage fortement les gardiens(nes) et utilisateurs du services de gardiennage-accompagnement à suivre les recommandations du présent document afin de limiter les risques de propagations de la COVID-19.

La situation est évolutive et il est possible que la procédure soit revue pour être à jour avec les consignes de la santé publique.

À ce titre, l'obligation du port du masque est recommandé pour tous, autant intervenants, participants et parents sous réserve des exceptions mentionnées dans ce décret et dans un avis du Directeur national de la santé publique, notamment :

avoir moins de 12 ans;

avoir une condition médicale qui l'empêche;

être atteint d'un trouble cognitif, d'une déficience intellectuelle ou d'un trouble du spectre de l'autisme;

avoir un problème de toxicomanie ou un problème de santé mentale sévère

être assis à une distance de deux mètres d'une personne qui ne partage pas une même résidence ou qui offre un service ou un soutien

*****IMPORTANT*****

Port du masque et matériel de protection recommandé

Pour la durée du gardiennage, nous recommandons FORTEMENT l'utilisation du masque lorsque la distanciation de 2 mètres est impossible.

La famille a la responsabilité de fournir au gardien(ne) le matériel de protection individuelle nécessaire. Du matériel est disponible gratuitement, sur rendez-vous, à la maison de répit de la Corporation L'Espoir.

Liste du matériels de protection individuelle recommandés :

Masques jetables

Visière réutilisable

Gants

Sac refermable jetable pour masques souillés et gants

Solution Hydroalcoolique de type Purell

*****IMPORTANT*****

Nous recommandons **FORTEMENT** de pas requérir aux services de gardiennage-accompagnement si vous ou un proche présentez de la fièvre, un mal de gorge, vomissement ou diarrhée ou tout autre symptôme pouvant être lié à la COVID-19

Consignes recommandées pour les situations qui nécessitent de suspendre temporairement le service

La personne gardée devient symptomatique :

Faire porter un masque à l'usager si possible;

Le/la gardien(ne) revêt l'équipement de protection requis (masque + protection oculaire + vêtements longs + gants) s'il doit intervenir à moins de 2 mètres;

Idéalement, isoler la personne présentant des symptômes dans un endroit sécuritaire;

Communiquer directement avec la famille ou la personne responsable;

La personne responsable devrait aviser le CISSS ou le CIUSSS de la situation.

Appeler au 1 877 644-4545 et suivre les consignes reçues

Dans ces situations, il est important que le/la gardien(ne), le participant et les personnes vivant sous son toit satisfassent les critères pour la levée des mesures d'isolement dans la population générale. Les intervenants de la ligne 1 877 644-4545 vous indiquerons les consignes les plus récentes.

HYGIÈNE PENDANT LE GARDIENNAGE: FONCTIONNEMENT RECOMMANDÉ

L'arrivée à la maison du participant

Le participant, la famille et le/la gardien(ne) se lavent ses mains avec de l'eau tiède et du savon (durant 20 secondes) ou avec une solution désinfectante à base d'alcool (ex. : Purell). Le/la gardien(ne) et, idéalement, le participant et sa famille devrait enfile un masque.

Mesures pour distanciation physique

Il est recommandé d'avoir une distanciation physique de deux mètres dans la mesure du possible tout au long du répit offert. Nous sommes conscients que la distanciation physique ne sera pas possible avec tous les participants et c'est la raison pour laquelle un équipement de protection individuelle complet est recommandé.

Consignes sanitaires générales (recommandé pour tous)

Hygiène des mains

Le lavage des mains constitue un moyen de prévention simple mais très efficace contre la transmission des infections, puisque de 70 % à 80 % des infections sont transmises par les mains.

L'hygiène des mains est **FORTEMENT** recommandée pour tous. Voici comment on procède pour un lavage de mains efficace :

Se laver souvent les mains avec de l'eau tiède et du savon pendant au moins 20 secondes.

(<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-03F.pdf>)

Utiliser une solution hydroalcoolique s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon.

Se laver les mains avant de toucher son visage (yeux, nez, bouche).

Se laver les mains après avoir toussé, éternué ou s'être mouché.

Se laver les mains à l'arrivée le matin et avant le départ du répit.

Se laver les mains avant de manger.

Se laver les mains après avoir mangé.

Se laver les mains après avoir enlevé son masque.

Se laver les mains après avoir enlevé et nettoyé sa visière (si vous portez la visière).

Se laver les mains après avoir manipulé quelque chose de fréquemment touché.

Après avoir utilisé un jouet partagé.

Après s'être mouché.

Lavez les mains du participant s'il s'est mouché.

En entrant et sortant de la résidence où le répit est offert.

Se laver les mains après être allé à la toilette et chaque fois qu'elles sont visiblement sales.

Se laver les mains après avoir fermé le couvercle de la toilette et avant d'avoir pesé sur la chasse d'eau.

Si vous utilisez des gants : Lavez vos mains et vos avant-bras avant de mettre vos gants et après les avoir retirés.

Hygiène et étiquette respiratoire

Tousser et éternuer dans le creux du bras et non dans les mains.

Se couvrir la bouche et le nez lorsque l'on tousse ou éternue, et utiliser des mouchoirs ou son coude replié.

Utilisez des mouchoirs à usage unique.

Jetez immédiatement dans une poubelle tout mouchoir en papier utilisé et se laver les mains par la suite.

Ne pas se toucher la bouche ou les yeux avec les mains, qu'elles soient gantées ou non.

Changer votre masque s'il est mouillé, souillé ou à la fin du répit.

Porter en tout temps un masque en présence d'une autre personne.

Lorsque vous portez le masque, couvrez votre nez et votre bouche.

Avant l'arrivée du gardien/ne

Nettoyez la table de repas avant chaque répit.

Nettoyez les surfaces fréquemment touchées avec un produit de nettoyage utilisé habituellement chaque jour ou plus : ex: la poignée du réfrigérateur, - le micro-onde, - les surfaces visiblement souillées, – les tables, – les chaises, – les jouets, – le comptoir, – les poignées de portes, – la robinetterie, – les toilettes, - les lavabos– tout autre endroit ou matériel pertinent.

Retirez les objets non essentiels (revues, journaux et bibelots) des aires communes.

Prévoir un endroit pour un retour au calme (si applicable)

Prévoir une poubelle contenant un sac de plastique jetable près du poste de lavage des mains

Aérez souvent la maison en ouvrant une fenêtre.

Idéalement, isolez l'animal dans une pièce ou une cage qui lui est réservée si vous en avez un.

Sélectionnez et mettez dans un bac fermé les jouets qui seront utilisés pendant le répit lorsque possible.

Désignez un endroit pour le matériel du gardien/ne qui ne sera pas accessible à l'enfant et en contact avec d'autres objets.

Vous devez vous assurer d'être joignable en tout temps dans l'éventualité où votre enfant serait malade

La santé et la sécurité du personnel et des enfants est importante pour La Corporation L'Espoir et nous vous demandons de faire preuve de franchise, d'honnêteté et de transparence afin de rester collectivement en santé.

Obligations du parent

Veillez prendre compte de ce qui suit :

Les parents sont informés des risques possibles concernant la présence du gardien(ne) et La COVID-19

Les parents ont eu l'information concernant la Covid-19 et ses symptômes et connaissent les mesures sanitaires recommandées.

Il est important de savoir qu'il n'est pas recommandé de recourir aux services lors des raisons suivantes :

Si l'enfant ou une des personnes de la résidence présente un ou des symptômes associés à la COVID-19

Si l'enfant ou une des personnes de la résidence est spécifiquement visé par une consigne d'isolement de la santé publique parce qu'elle :

- A été en contact étroit (exposition à risque élevé) avec un cas confirmé de COVID-19;

- Est en attente d'un résultat de test de la COVID-19;

- Est revenu de voyage depuis moins de 14 jours.

Si votre enfant est en mesure de porter le masque, il est recommandé de l'utiliser en tout temps lors des gardiennages/ accompagnements.

****Important****

Le/la gardien(ne) peut refuser un répit si l'enfant ou un parent a un des symptômes associés à la COVID-19

Si le/la gardien(ne) qui offre le service de répit développe des symptômes compatibles avec la COVID-19 durant ses heures de travail, il est recommandé de retourner à la maison pour éviter de transmettre l'infection à d'autres.